

Louvigné de Bais, le vendredi 03 février 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le :

**Mardi 07 février 2023
à 19h00 à la salle Intermède**

Ordre du jour :

- Finances -Comptes de gestion 2022
- Finances- Comptes administratifs 2022
- Finances- Subventions 2023 aux associations
- Finances- Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2023
- Finances- Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève
- Finances- Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire 2023
- Finances- Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2023
- Finances - Convention Syméval : réalisation des travaux de desserte en eau potable pour le lotissement les Manoirs III (Annule et remplace la délibération 2022.10.011)
- Culture – Fixation du prix de la carte de bibliothèque en cas de perte suite à la signature de l'avant n2 de la Convention Arléane
- Finances – Salle de sport : demande de DETR
- Finances – Jeux ludiques pour enfants : demande de DETR

Comptant sur votre présence,

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Thierry PIGEON

